



Aubervilliers le 27 janvier 2022

Déclaration des Organisations Syndicales CFTD, CFE-CGC, CGT et FO au CGF du 27 janvier 2022

Monsieur le Président Directeur Général,

La prise de contrôle de Suez ne sera pas sans conséquences pour la nouvelle Zone France contrairement aux discours qui avaient été portés à l'annonce de l'OPA en septembre 2020. Bien qu'en termes de Chiffres d'Affaires l'impact ne serait pas significatif (de l'ordre de 1%), les conséquences sociales, psychologiques seront plus importantes.

Vous avez indiqué que le repreneur des activités à céder devra apporter des garanties sociales équivalant au mieux-disant, que celles promises pour toutes les activités qui rejoignent le groupe Veolia en France et venant de Suez, à savoir le maintien de l'emploi et des acquis sociaux pour les quatre années à venir.

Vous avez également pris des engagements auprès de la représentation nationale pour qu'elle introduise des mécanismes de sanctions en cas de non-respect de vos engagements collectifs.

Nous avons bien compris qu'individuellement, ces engagements ne tenaient pas réellement et qu'au gré des changements d'entité en interne ou de mobilités les cartes seraient rebattus.

Maintenant la commission européenne a rendu son avis et des remèdes ont été exigés. Vous avez fait le choix de proposer de céder des activités en France dans le domaine de l'eau industrielle, des unités mobiles et des déchets dangereux plutôt que de ne pas reprendre celles de Suez. Vous attendez encore d'ici à mi-juin le retour de la commission britannique qui pourrait demander des remèdes complémentaires.

En attendant de connaître le repreneur, nous vous demandons donc dès à présent d'intégrer dans ces négociations des engagements concrets et précis pour les salariés amenés à quitter le Groupe, en ce qui concerne le maintien des garanties sociales mais également la compensation des éléments annexes, tels que les congés, les frais de santé, le régime indemnitaire, etc...

Le Groupe se doit également d'apporter des indemnisations aux salariés qui seront sacrifiés par le Groupe pour réussir à finaliser son OPA. Ces indemnisations doivent être au niveau de l'impact supporté par les salariés et connus dans les semaines à venir, sans attendre de connaître le repreneur.

Le Comité de Groupe France souhaite également se faire assister d'un avocat afin d'obtenir une analyse sur les conséquences et les impacts des cessions demandées par la Commission Européenne, notamment en terme d'application de l'article L.1224-1 du Code du Travail, la position des Industriels et la particularité pour les salariés détachés de l'Eau France à VIGS.

Les pouvoirs publics n'ayant pas mis en place de moyens de contrôle, sachez que nous veillerons au respect des engagements collectifs et, dans le respect des valeurs du Groupe, de leurs traductions individuelles.

Les membres du CGF compléteront cette déclaration par des interventions spécifiques au vu des potentielles incidences sur la compétitivité de la zone France

Les Représentants Syndicaux Groupe CFDT, CFE-CGC, CGT et FO

Patricia Behal, RSG CFE-CGC

Florencio Martin, RSG CFDT

Vincent Huvelin, RSG CGT

Christian Chavatte, RSG FO